

# FORMATION TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE – T7



## AGENT DE SURETE AEROPORTUAIRE

### OBJECTIF PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION :

A l'issue de la formation, le stagiaire doit avoir acquis :

Les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'emploi et à la fonction d'agent de sûreté aéroportuaire, savoir mettre en œuvre les mesures de contrôles et d'inspection filtrage

#### DUREE

190 heures hors examen soit 27 jours

#### DATE

Nous consulter

#### PRE-REQUIS :

Être en possession du numéro d'autorisation préalable ou provisoire délivré par le CNAPS (Livre VI du Code de la sécurité intérieure).

Nationalité européenne

Extrait N°3 du casier judiciaire vierge

Niveau de français minimum : niveau B1 du cadre

Européen Commun de référence pour les langues (CECRL)

#### PUBLIC :

Toute personne souhaitant exercer les fonctions d'agent de sûreté aéroportuaire

#### NOMBRE DE STAGIAIRES :

4 stagiaires minimum

12 stagiaires maximum

#### CONDITIONS D'ACCES :

Les convocations sont envoyées 15 jours avant le démarrage de la session. L'ouverture de la session vous sera confirmée par téléphone 48h avant.

L'accessibilité des personnes en situation de handicap peut être adaptée. Nous étudierons au cas par cas les différentes compensations nécessaires.

#### TARIF :

2250€ (sur une base de 190h)

### PROGRAMME :

#### Module sécurité\_ TRONC COMMUN SECURITE :

Module Secourisme  
Module Juridique  
Module Gestion de conflit  
Module Stratégique

Examen du CQP : sous forme de QCM

#### Module sûreté\_ SURETE AEROPORTUAIRE

La 11.2.2 Formation de base des personnes qui exécutent les tâches énumérées aux points  
11.2.3.1 IFPBC – Inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés  
11.2.3.1 IFBS – Inspection filtrage des bagages de soute

11.2.3.3

11.2.3.4

11.2.3.5

11.2.6.2

Théorie & Equipements

Examen certification ENAC : pratique et théorique

#### MOYENS PEDAGOGIQUES :

Le programme de formation ainsi que les moyens matériels et pédagogiques sont conformes aux obligations prévues par l'arrêté du 27 juin 2017.

Simulateur imagerie RX

Valise d'entraînement sûreté

La formation alterne apports théoriques et études de cas pratiques.

### REFERENCES :

Arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité. Et conformément au référentiel de l'ENAC-DGAC.

### EVALUATION DE LA FORMATION

Certification ENAC  
Certification de Qualification de la branche validée par la C.P.N.E.F.P., sur décision finale d'un jury paritaire.

### RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

Isabelle BERTRAND

### ELIGIBILITE AU CPF CODE STAGE 237554

### FICHE RNCP N° 40 278

CERTIFICATEUR : ADEF enregistré le 28/02/2025 pour une durée de 3 ans

Possibilité de valider un ou des blocs de compétence : NON

Equivalences ou passerelles possibles : NON

Suite de parcours et débouchés : agent de sûreté aéroportuaire



## SECURITE ET SURETE AEROPORTUAIRE

Siège social : Avenue de l'Europe - TOUR EUROPA - 94320 Thiais - Tél. : 01 85 78 73 49 - SASU au capital de 1000€ SIRET : 820 198 927 000 15 - N° d'activité DIRECCTE 11 94 09240 94 - Code APE 8559 A - N°TVA Intercommunautaire : FR 24820198927 - CNAPS : autorisation d'exercice N°FOR-094-2029-06-25-20240587604 - N°AGREMENT ADEF : ASA 9418050501 - APS 9418050301. *L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. (Art. L612-14-Livre VI du Code de la sécurité intérieure)*

